

Bureau ouvert uniquement sur rendez-vous :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h

Téléphone : 084/38.90.27 (Menu 2 “Dossier de candidature”)

FORMULAIRE UNIQUE DE CANDIDATURE A INSÉRER DANS LE REGISTRE DES CANDIDATURES

Nom – Prénom :

DOCUMENTS À JOINDRE POUR QUE LA DEMANDE PUISSE ÊTRE ENREGISTRÉE

- Une **composition de ménage** récente (Administration communale – Service Population).
- Une **copie de l’avertissement extrait de rôle** (impôts) - « Revenus 2023 – Imposition 2024 »
- La preuve des **revenus actuels** de tous les membres du ménage de + de 18 ans :
 - Attestation de taux journalier de chômage (syndicat ou CAPAC)
 - Attestation du taux journalier de la mutuelle
 - 3 dernières fiches de salaire
 - Attestation fiche de pension
 - Attestation de revenu d’intégration sociale du CPAS
 - Attestation sur l’honneur d’absence de revenus (Annexe 3)
- **L’annexe 1** (déclaration sur l’honneur de non-propriété) complétée et signée.
- Si vous avez des **enfants** et selon votre situation :
 - S’ils sont à votre charge, **l’attestation d’allocations familiales** complétée par votre caisse (Famifed, Partena, Securex,...).
 - Si vous avez vos enfants en visite ou hébergement, le **jugement** qui atteste de votre droit d’hébergement pour ceux-ci (ou une convention de notaire ou de médiateur familial agréé) ainsi que leur **numéro de registre national**.
 - Si vous versez ou percevez une **pension alimentaire**, la preuve de celle-ci.
- Si vous avez un **handicap de + de 66 %** ou vous êtes atteint d’une **maladie dégénérative** :
 - **Attestation du SPF sécurité sociale**
 - **L’annexe 2 complétée par un médecin spécialiste**
- Formulaire pour la demande d’**Allocation d’Attente d’un Logement (AAL)** complété (en annexe).
- Si vous avez droit à des **points de priorité**, tout document qui permet de les justifier (Voir tableau aux pages 8 et 9).

Aucun document n’est conservé. Veillez à garder les originaux.

Volet A (à remplir par le demandeur)

A.1. CORDONNEES ET COMPOSITION DE MENAGE			
CANDIDAT		CONJOINT OU COHABITANT	
Nom :		Nom :	
Prénom :		Prénom :	
Sexe :	<input type="checkbox"/> masculin - <input type="checkbox"/> féminin	Sexe :	<input type="checkbox"/> masculin - <input type="checkbox"/> féminin
Date de naissance :	... / ... /	Date de naissance :	... / ... /
Lieu de naissance :		Lieu de naissance :	
Etat civil (1) :		Etat civil (1) :	
Nationalité (2) :		Nationalité (2) :	
Registre national :		Registre national :	
Profession (3) :		Profession (3) :	
Handicapé :	<input type="checkbox"/> oui - <input type="checkbox"/> non	Handicapé :	<input type="checkbox"/> oui - <input type="checkbox"/> non
Téléphone :		Téléphone :	
G.S.M :		G.S.M :	
Email :		Email :	
Adresse de contact :			
Rue :		N°	Bte
Code postal :		Localité :	
Si vous avez un administrateur de biens :			
Nom :		Prénom :	
Adresse :			
Téléphone :		Mail :	
Si vous êtes aidés par une personne dans votre démarche (assistant(e) social(e) ou autre :			
Nom :		Prénom :	
Adresse :			
Téléphone :		Mail :	

 **Tous changements d'adresse ou de numéro de téléphone doivent nous être communiqués.**

MEMBRES FAISANT PARTIE DU MENAGE (ne plus reprendre le candidat et le conjoint/ ou le cohabitant)

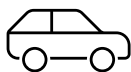
1	Nom : Prénom : Profession (3) :	Sexe : <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M	Lien de parenté : <input type="checkbox"/> enfant à charge <input type="checkbox"/> enfant en hébergement <input type="checkbox"/> ascendant <input type="checkbox"/> autres	Date de naissance : ... / ... / N° national :	Commune du domicile : Date de la domiciliation : ... / ... /	Handicapé : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Quel handicap ?
2	Nom : Prénom : Profession (3) :	Sexe : <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M	Lien de parenté : <input type="checkbox"/> enfant à charge <input type="checkbox"/> enfant en hébergement <input type="checkbox"/> ascendant <input type="checkbox"/> autres	Date de naissance : ... / ... / N° national :	Commune du domicile : Date de la domiciliation : ... / ... /	Handicapé : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Quel handicap ?
3	Nom : Prénom : Profession (3) :	Sexe : <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M	Lien de parenté : <input type="checkbox"/> enfant à charge <input type="checkbox"/> enfant en hébergement <input type="checkbox"/> ascendant <input type="checkbox"/> autres	Date de naissance : ... / ... / N° national :	Commune du domicile : Date de la domiciliation : ... / ... /	Handicapé : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Quel handicap ?
4	Nom : Prénom : Profession (3) :	Sexe : <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M	Lien de parenté : <input type="checkbox"/> enfant à charge <input type="checkbox"/> enfant en hébergement <input type="checkbox"/> ascendant <input type="checkbox"/> autres	Date de naissance : ... / ... / N° national :	Commune du domicile : Date de la domiciliation : ... / ... /	Handicapé : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Quel handicap ?
5	Nom : Prénom : Profession (3) :	Sexe : <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M	Lien de parenté : <input type="checkbox"/> enfant à charge <input type="checkbox"/> enfant en hébergement <input type="checkbox"/> ascendant <input type="checkbox"/> autres	Date de naissance : ... / ... / N° national :	Commune du domicile : Date de la domiciliation : ... / ... /	Handicapé : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Quel handicap ?



Pour les femmes enceintes, date prévue de l'accouchement : / /
Une attestation de votre médecin doit nous être fournie.
L'enfant ne pourra être pris en compte pour la proportion du logement qu'à sa naissance.



Au regard du handicap présenté par un des membres du ménage, le logement nécessite :
- Un aménagement pour personne à mobilité réduite : oui - non
- Un autre type d'aménagement lié au handicap d'un membre du ménage : oui - non
Si oui, précisez lequel :



Disposez-vous d'un véhicule ? oui - non

A.2. COMMUNES AUPRES DESQUELLES LE MENAGE DESIRE ETRE CANDIDAT A L'ATTRIBUTION D'UN LOGEMENT

(Ce formulaire sera également transmis aux autres sociétés concernées par la demande)

Soit choix général (= commune entière)
5 communes au MAXIMUM à classer par ordre de préférence

Soit choix plus ciblé (= localité précise)
5 localités AU MAXIMUM à classer par ordre de préférence



Une seule inscription pour toute la région wallonne : vous pouvez donc choisir des localités en dehors de celles gérées par Ardenne et Lesse.
Exemple : Ciney, Marche-en-Famenne, Namur,...

Mes choix :

1.

2.

3.

4.

5.

Pour vous aider dans vos choix, vous trouverez ci-dessous un tableau reprenant le nombre et le type de logement de la société Ardenne et Lesse par commune :

LOCALITE	SITUATION	LOGEMENTS SOCIAUX									TOTAL
		Maison				Appartement					
		2 ch.	3 ch.	4 ch.	5 ch.	0 ch.	1 ch.	2 ch.	3 ch.	4 ch.	
WELLIN	Lotissement (anciennt. Cité 150°)	4	34	9	/	/	/	/	/	/	47
	Ancien Ch. de Neupont (Halma)	/	/	/	/	1	4	/	/	/	5
	Route de Lavaux Ste Anne	/	/	/	/	/	2	/	/	/	2
	Rue des Houchettes	/	/	/	/	/	/	2	/	/	2
TELLIN	Cité Fochalle	/	24	/	/	/	/	12	/	/	36
	Place de l'Eglise (Grupont)	/	/	/	/	/	/	1	1	/	2
	Rue de Tellin (Bure)	/	/	/	/	/	2	/	/	/	2
LAVACHERIE	Rue des Chasseurs Ardennais	25	13	/	/	/	/	/	/	/	38
	Rue de la Bergerie (Aviscourt)	/	/	/	/	/	4	/	/	/	4
ROCHEFORT	Rue du Pont de Pierre	/	/	/	/	4	15	16	5	/	40 (6H)
	Rue de la Batte	/	/	/	/	1	10	8	2	/	21 (4H)
	Rue des Cailloux (Villers/Lesse)	/	1	/	/	/	/	/	/	/	1
	Rue de l'Abattoir	/	/	/	/	2	/	4	/	/	6 (2H)
	Rue de la Campanule	/	/	/	/	/	9	10	/	/	19 H
	Rue du Couvent (Wavreille)	1	/	1	/	/	/	/	/	/	2
	Rue Jacquet	/	/	/	/	/	1	/	/	/	1
	Rue du Tige	/	/	/	/	/	2	3	/	/	5
	Rue Victro Fabri	/	/	/	/	/	/	8	/	/	8 (8 H)
	Rue des Pinsons	/	1	/	/	/	/	/	/	/	1
LIBIN	Rue Fond des Vaux	6	/	/	/	3	/	/	/	2	11 (3H)
	Quartier Latin	/	/	/	/	/	3	/	/	/	3
	Rue du Curé	/	/	/	/	/	5	1	/	1	7
	Fosses des Biays	/	/	/	/	/	1	5	/	2	8 (3H)
GEDINNE	Rue de l'Eglise (Malvoisin)	/	/	/	/	/	5	/	/	/	5
	Rue des Battys	/	/	/	/	/	1	1	/	/	2
	Rue de la Centenaire (Willerzie)	/	/	/	/	/	1	1	/	/	2
	Place du Vicinal	/	/	/	/	/	/	/	/	3	3
BIEVRE	Rue du Tiernay (Petit-Fays)	1	/	/	/	/	/	/	/	/	1
	Rue du Point de Vue (Monceau)	/	/	/	/	/	2	1	/	/	3
HOUYET	Rue du Butia (Wanlin)	/	/	/	/	/	5	/	/	/	5
	Rue du Village	/	/	1	/	/	/	/	/	/	1
	Rue de Rochefort	/	/	/	/	/	/	2	1	3	6

BEAURAING	Rue de Rochefort	/	/	/	/	/	6	/	/	/	6
	Ruelle des Ramiers	6	/	/	/	/	2	/	/	/	8
	Ruelle de la Harde	2	/	/	/	/	2	/	/	/	4
	Allée du Stade (Winenne)	4	3	/	/	/	/	/	/	/	7
	Rue de la Genette	/	/	1	/	/	/	/	/	/	1
SAINT-HUBERT	Rue du Home Herman	6	/	/	/	/	/	/	/	/	6
	Rue de Poix ¹	/	/	/	/	/	1	1	/	/	2
	Place communale (Mirwart)	/	/	/	/	/	1	1	/	/	2
	Rue de la Converserie	/	/	/	/	/	/	2	2	3	7
VRESSE/SEMOIS	Place Ste-Hilaire (Pussemange)	/	/	/	/	/	/	2	/	/	2
DAVERDISSE	Rue Nouvelle (Haut-Fays)	2	1	1	/	/	/	/	/	/	4
Total des logements sociaux en location		57	77	13	0	11	84	81	11	14	348
TOTAL DES LOGEMENTS SOCIAUX AU 31/12/2025 →											348

¹Logements de la rue de Poix situés à SAINT-HUBERT : Logements sociaux cédés par notre société à la Commune de Saint-Hubert via une convention de gestion.

LOCALITE	SITUATION	LOGEMENTS DE TRANSIT									TOTAL
		Maison				Appartement					
		2 ch.	3 ch.	4 ch.	5 ch.	0 ch.	1 ch.	2 ch.	3 ch.	4 ch.	
TELLIN	Rue de l'Eglise (Grupont)	/	/	/	/	/	1	/	/	/	1
TOTAL DES LOGEMENTS DE TRANSIT AU 31/12/2025 →											1
LOCALITE	SITUATION	LOGEMENTS MOYENS									TOTAL
		Maison				Appartement					
		2 ch.	3 ch.	4 ch.	5 ch.	0 ch.	1 ch.	2 ch.	3 ch.	4 ch.	
BEAURAING	Ruelle de la Harde	/	1	/	/	/	/	/	/	/	1
	Ruelle des Ramiers	/	1	/	/	/	/	/	/	/	1
TOTAL DES LOGEMENTS MOYENS AU 31/12/2025 →											2
LOCALITE	SITUATION	LOGEMENTS D'EQUILIBRE									TOTAL
		Maison				Appartement					
		2 ch.	3 ch.	4 ch.	5 ch.	0 ch.	1 ch.	2 ch.	3 ch.	4 ch.	
ROCHEFORT	Rue de Suzin	/	2	/	/	/	/	/	/	/	2
	Rue de la Sauvenière	/	/	/	/	/	1	/	/	/	1
	Rue Victor Fabri	/	/	/	/	/	/	2	/	/	2
	Rue de Grupont (Wavreille)	/	/	/	1	/	1	/	/	/	2
	Rue Jacquet	/	/	1	/	/	/	/	/	/	1
WELLIN	Rue des Houchettes	/	/	/	/	/	/	4	/	/	4
SAINT-HUBERT	Rue du Home	1	/	/	/	/	/	/	/	/	1
TOTAL DES LOGEMENTS D'EQUILIBRE AU 31/12/2025 →											13
TOTAL DES LOGEMENTS EN 2025 (sociaux, transit, moyens, d'équilibre) →											364

LOCALITE	SITUATION	GARAGE INDIVIDUEL									TOTAL
		Maison				Appartement					
		2 ch.	3 ch.	4 ch.	5 ch.	0 ch.	1 ch.	2 ch.	3 ch.	Garage	
SAINTE-ODE	Lotissement de Lavacherie	/	/	/	/	/	/	/	/	9	9
ROCHEFORT	Rue Jacquet 84	/	/	/	/	/	/	/	/	1	1
TOTAL DES GARAGES INDIVIDUELS AU 31/12/2025 →											10

A.3. LOGEMENT SOUHAITE			
Maison ou appartement	<input type="checkbox"/>	Studio	<input type="checkbox"/>
Uniquement une maison	<input type="checkbox"/>	De préférence avec jardin	<input type="checkbox"/>
Uniquement un appartement	<input type="checkbox"/>	De préférence avec garage	<input type="checkbox"/>
<p><i>Attention, si vous effectuez un choix précis concernant le type de logement, la société vous propose un logement qui correspond strictement à votre demande. Un choix restrictif peut donc allonger le temps d'attente.</i></p>			

A.4. DEMANDE DE DEROGATION		
Le demandeur accepte que deux enfants de même sexe et de + de 10 ans partagent une même chambre, quelle que soit leur différence d'âge.	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
Le demandeur, ayant droit à un logement de 5 chambres ou plus renonce à l'une des chambres.	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
Le demandeur de plus de 65 ans renonce à la deuxième chambre	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non

En cas de dérogation, toute demande de mutation est interdite pour quitter un logement non proportionné durant les 3 premières années.

Toute fausse déclaration entraînera la radiation de la demande

<p>Fait à , le.....</p> <p>Signature(s) du (des) candidat(s) précédée(s) de la mention « lu et approuvé »</p>
--

ANIMAUX :

Extrait de notre règlement d'Ordre Intérieur :

Interdiction	Autorisation	Conseil
De détenir : - Un chien dangereux : American Staffordshire terrier, English Terrier, Pitbull Terrier, Dogue Argentin, Bull Terrier, Mastiff-Rottweiler,... (Cette liste n'est pas exhaustive) - Un chien au tempérament agressif - Un ou des « Nouveau Animaux de Compagnie » (reptiles, rongeurs, batraciens, insectes, animaux exotiques ou venimeux, etc.)	De posséder 1 seul chien et/ou 1 chat En appartement , seul 1 chien de petite taille est accepté	Éviter une trop grande prolifération de ceux-ci, pensez à la stérilisation !
De nourrir les chats errants et les pigeons		Tenir son chien en laisse
De laisser divaguer les animaux en rue (règlement de Police)		
De laisser les animaux en liberté dans les halls communs des immeubles		

J'ai en ma possession des animaux : oui - non

Si oui, décrivez quel(s) animal(aux) vous possédez.

Exemple : 1 petit chien de race « caniche » :

Si vous possédez plusieurs animaux, veuillez compléter et signer l'engagement ci-dessous :

Etant informé(e)s du ROI d'Ardenne et Lesse concernant les animaux, je (nous) m'(nous) engage(ons) à :

- Me (nous) séparer de mon(notre) chien car celui-ci est considéré comme dangereux ;
- Régulariser la situation et ne garder qu'un chien et/ou un chat comme le règlement le prévoit.
-

Date :

Signature :

Volet B (à remplir uniquement par la société qui reçoit la candidature)

B.1. DATES (4)					
De dépôt	D'admission	De radiation	De refus	De confirmation	D'attribution
.../.../.....	.../.../.....	.../.../.....	.../.../..... .../.../.....	.../.../.....	.../.../.....

B.2. PRIORITES (5)

Le nombre total de points de priorité est obtenu par l'addition des points de la priorité la plus élevée dans le tableau 1 avec les points de la priorité la plus élevée dans le tableau 2. Un point est accordé par année d'ancienneté (avec un maximum de 6 points).

Priorités liées au logement actuel		Documents à fournir IMPERATIVEMENT afin de pouvoir bénéficier de ces titres de priorité		
Occupation d'un logement d'insertion ou de transit (dans les 6 derniers mois de location)		Contrat de bail et attestation de l'organisme gestionnaire	5	
Occupation à titre de résidence principale d'une caravane, d'un chalet ou d'un abri précaire (phase 1 du plan HP)	Si oui	Attestation communale	5	
Victime d'un événement calamiteux ou sans-abri, reconnu par le CPAS	Si oui	Attestation du CPAS selon le cas, attestation du Fonds des Calamités	5	
Occupation d'un logement reconnu inhabitable, surpeuplé ou exproprié	Si oui	Arrêté ou attestation du Bourgmestre	4	
		Attestation du SPW Arrêté d'expropriation		
Bail résilié par le propriétaire pour occupation personnelle ou pour travaux importants	Si oui	Contrat de bail Lettre de renon	4	
Occupation d'un logement situé dans un périmètre de rénovation urbaine communale	Si oui	Compromis de vente Attestation communale	4	
Occupation à titre de résidence principale d'une caravane, d'un chalet ou d'un abri précaire (phase 2 du plan HP)	Si oui	Attestation communale	3	

Priorités liées à la situation du ménage		Documents à fournir IMPERATIVEMENT afin de pouvoir bénéficier de ces titres de priorité		
La personne qui quitte ou a quitté son logement suite à des violences intrafamiliales.	Si oui	Attestation du CPAS, d'un centre d'hébergement reconnu ou le procès-verbal	5	
Ménage dont les revenus n'excédant pas les revenus modestes et sont issus au moins en partie d'un travail	Si oui	Revenus AER (avertissement extrait de rôle) actuels – contrat de travail – attestation de paiement des cotisations sociales	4	
Le mineur mis en autonomie et encadré par un service d'aide à la jeunesse agréé	Si oui	Attestation de l'Aide à la Jeunesse	3	
La personne reconnue handicapée ou atteinte d'une maladie dégénérative conduisant inévitablement à une déficience motrice	Si oui	Attestation du SPF Sécurité sociale ou d'un médecin spécialiste	3	
La personne qui ne peut plus exercer d'activité professionnelle à la suite d'une maladie professionnelle reconnue ou d'un accident de travail	Si oui	Attestation du Fonds des Maladies professionnelles ou des Accidents de Travail	3	
Le ménage dont le seul membre au travail a perdu son emploi dans les douze derniers mois	Si oui	Contrat de travail – fiche de salaire – AER – attestation de paiement des cotisations sociales C4 – attestation de fin d'activités	3	
Le ménage en état de précarité bénéficiant d'une pension légale	Si oui	AER – fiche de pension	3	
Le bénéficiaire d'une pension de prisonnier de guerre et l'invalidé de guerre	Si oui	Brevet de pension	2	
L'ancien prisonnier politique et ses ayants droit	Si oui	Attestation du SPF Sécurité sociale	2	
L'ancien ouvrier mineur	Si oui	Attestation de l'INAMI	2	

Le principe du logement proportionné.

Le logement proportionné comprend un nombre de chambres correspondant à la composition du ménage, soit :

- Une chambre pour une **personne isolée**.
- Une chambre pour un **couple**.
- Une chambre supplémentaire pour le couple dont l'un des membres a **plus de 65 ans** ou pour la personne isolée de **plus de 65 ans**.
- Une chambre supplémentaire pour le couple dont l'un des membres est **handicapé(e)**.
- Pour les enfants :
 - 1 chambre pour un enfant unique.
 - 2 chambres pour deux enfants de même sexe s'ils ont + de 10 ans et minimum 5 ans d'écart.
 - 2 chambres pour deux enfants de sexe différent si l'un d'entre eux a + de 10 ans.
 - 1 chambre par enfant handicapé.
- En cas de séparation, les **enfants non-domiciliés** :
 - De moins de 18 ans : ils sont pris en compte pour le calcul des chambres (sur base d'un jugement ou d'une convention notariée ou d'un document de médiateur).
 - Entre 18 et 25 ans : s'ils sont toujours à charge (selon les allocations familiales), ils sont pris en compte pour le calcul des chambres.
 - Après 25 ans : ils ne sont plus pris en compte.
- Quelques exemples :

Composition de ménage	Logement proportionné.
Philippe : 32 ans Marie, son épouse : 31 ans Leurs enfants : Martine : 7 ans Benoit : 3ans	2 chambres : 1 pour le couple 1 pour les enfants (tous les deux ayant – de 10 ans).
Jean-Louis : 39 ans Christine, cohabitante : 37 ans Leurs enfants : Valérie : 17 ans Aurélie : 15 ans	2 chambres : 1 pour le couple 1 pour les enfants de même sexe et de – de 10 ans d'écart
Michel : 42 ans Son épouse, Laurence : 42 ans Leurs enfants : Corinne : 18 ans Laura : 12 ans	3 chambres : 1 pour le couple 2 pour les filles qui ont + de 5 ans d'écart



CONTRÔLE DES CONDITIONS DE PROPRIÉTÉ

DECLARATION SUR L'HONNEUR,
 En vue de l'obtention d'avantage dans le domaine
 du logement social

👉 Remarque importante pour l'organisme qui délivre ce formulaire !

Ce formulaire (et la méthode de travail associé) ne peut être utilisé que par le secteur du logement social et à condition que l'avantage dont l'application est demandée *soit dépendant des revenus du demandeur, de son partenaire ou des membres de son ménage.*

Cette déclaration sur l'honneur sert à vérifier que les conditions de propriété imposées sont respectées. Le contenu de cette déclaration fera l'objet d'une vérification auprès du service public compétent.

Il est donc important que ce formulaire soit correctement complété. **N'oubliez pas de la signer.**

A compléter par l'organisme qui délivre ce formulaire :
Disposition légale ou réglementaire qui est la base de cette demande :

Arrêté du Gouvernement Wallon du 25/02/1999.

Case 1 : renseignements au sujet du demandeur et d'autres personnes concernées par cette déclaration :			
DEMANDEUR :(Nom + Prénom)			
Né le :		lieu de naissance :	
N° national : <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>			
CONJOINT OU COHABITANT (légal ou de fait) :			
.....(Nom + Prénom)			
Né le :		lieu de naissance :	
N° national : <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>			
COMPOSITION DE MENAGE au moment de la signature de la déclaration :			
NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	N° National
.....
.....
.....
.....
.....
Domicile : (rue – numéro – bte)			
(Code postal) (Commune)			

Organisme :	N° de dossier
Identité du demandeur :	

CASE 2 : DECLARATION PERSONNELLE SUR 'HONNEUR

Le demandeur et, le cas échéant, son conjoint ou la personne avec laquelle il habite de fait ou légalement (voir case 1) déclare(nt) sur l'honneur :

A. Qu'à la date de la signature de la présente déclaration, lui (elle) et les membres de son ménage tel mentionné en case 1, ne possédaient pas, *pour la totalité*, d'autres droits réels immobiliers que ceux décrits ci-après : (1)

	BIEN 1	BIEN 2
Commune-pays :
Rue ou lieu-dit :
Désignation cadastrale :
Nature du bien (2) :
Nature de droit (3) :

B. Dans le dans le courant des (4), dernières années, lui (elle) et les membres de sont ménage ont aliéné (vente, partage, donation, cession à titre gratuit) les biens et droits immobiliers suivants : (5)

Date de l'aliénation :	Situation et nature du bien :	Prix obtenu ou valeur estimé
.....
.....

Signatures obligatoires

Date	Demandeur	Conjoint ou cohabitant
.....

- (1) mentionner « NEANT » si on ne possède aucun droit réel ou bien immobilier.
- (2) maison, appartement, immeuble, parcelle de terrain.
- (3) pleine propriété, usufruit, usage, habitation, emphytéose, superficie, nue-propriété.
- (4) L'organisme qui délivre sur base de la réglementation en vigueur. Il mentionne : « PAS D'APPLICATION » si les aliénations passées ne jouent aucun rôle.
- (5) Mentionner « NEANT » si aucun bien ou droit immobilier n'a été aliéné durant la période concernée.

Le formulaire complété doit être envoyé à l'organisme qui l'a délivré (voir cadre supérieur gauche du recto de ce document).



Document à compléter **UNIQUEMENT SI VOUS SOUFFREZ D'UNE MALADIE DEGENERATIVE** conduisant à une déficience motrice (et que vous n'êtes pas reconnu par SPF Sécurité Sociale) **avec votre médecin spécialiste.**

Attestation médicale à compléter par un médecin spécialiste

Je soussigné,, Docteur en médecine atteste que

Madame / Monsieur (biffer la mention inutile)

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

.....

N° téléphone :

est atteint(e) d'une maladie dégénérative et que celle-ci conduira inévitablement à une déficience motrice.

Pour les raisons de santé attestés par la présente attention, le/la patient(e) a/aura les besoins suivants :

○ Accessibilité au logement :

- Accès avec des marches : oui - non

Si oui, combien de marches maximum :

- Besoin d'accès à des services de proximité ou des transports en commun : oui - non

○ Logement :

- Maison uniquement de plain-pied : oui - non
- Maison de type traditionnel (un étage) : oui - non
- Appartement uniquement au rez-de-chaussée : oui - non
- Appartement au 1^{er} étage avec escaliers : oui - non
- Appartement accessible par ascenseur s'il est à l'étage : oui - non

- Sanitaires :

WC : au rez-de-chaussée uniquement : oui - non

SDB : au rez-de-chaussée uniquement : oui - non

Y a-t-il besoin d'aménagements spécifiques ?

.....

- Logement PMR indispensable.

- Autres besoins :

.....

.....

.....

Date :

Signature et cachet du médecin :

Traitement des données à caractère personnel

La Société de Logement de Service Public s'engage à respecter les dispositions normatives relatives à la protection des données à caractère personnel, auxquelles elle a accès pour les besoins de l'exécution de sa mission, notamment la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données).



A compléter par les membres du ménage majeurs ne percevant plus les allocations familiales et **n'ayant pas de revenus.**

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Absence de revenus

Je soussigné(e),

domicilié(e).....

déclare sur l'honneur ne percevoir aucun revenu (ni salaire, ni indemnité de chômage ou de la mutuelle, ni revenu d'intégration du CPAS, ni pension,...).

Je m'engage à informer immédiatement Ardenne et Lesse si mes revenus, ou ceux des membres de mon ménage, venaient à changer.

Date + Signature

Je soussigné(e),

domicilié(e).....

déclare sur l'honneur ne percevoir aucun revenu (ni salaire, ni indemnité de chômage ou de la mutuelle, ni revenu d'intégration du CPAS, ni pension,...).

Je m'engage à informer immédiatement Ardenne et Lesse si mes revenus, ou ceux des membres de mon ménage, venaient à changer.

Date + Signature

Je soussigné(e),

domicilié(e).....

déclare sur l'honneur ne percevoir aucun revenu (ni salaire, ni indemnité de chômage ou de la mutuelle, ni revenu d'intégration du CPAS, ni pension,...).

Je m'engage à informer immédiatement Ardenne et Lesse si mes revenus, ou ceux des membres de mon ménage, venaient à changer.

Date + Signature



Candidature à un logement d'utilité publique

Allocation d'attente logement (AAL)

Notice explicative

1. L' AAL : c'est quoi ?

L'allocation d'attente logement (AAL) est une **aide financière mensuelle** octroyée, par le Service Public de Wallonie, à des **ménages de catégorie 1 titulaires d'un bail d'habitation privée et en attente d'un logement d'utilité publique (logement social) depuis plus de 18 mois.**

Le montant de l'AAL s'élève à **125 EUR par mois**, majorés de 20 EUR par enfant à charge¹ ou en hébergement égalitaire, ou personne handicapée², sans toutefois dépasser le **plafond de 185 EUR par mois.**

¹ Enfant à charge

Enfant pour lequel vous percevez des allocations familiales

² Personne handicapée

Personne reconnue handicapée par le SPF Sécurité sociale

2. L' AAL : pour qui ?

L'AAL est octroyée à un **ménage**, représenté par un **demandeur** qui doit :

- Être **candidat à un logement d'utilité publique**³ depuis **plus de 18 mois** ;
- Faire partie d'un **ménage de catégorie 1**⁴ ;
- Être **majeur** ou mineur émancipé ;
- Être belge ou **en ordre de séjour** sur le territoire belge ;
- Être **titulaire** d'un **bail** d'habitation **privée** située en **Wallonie** (sauf Communauté germanophone) et **y résider.**

³ Candidat à un logement d'utilité publique

Être répertorié dans le registre informatisé des candidats à un logement d'utilité publique géré par la Société wallonne du Logement et disposer d'un numéro de candidature unique

⁴ Ménage de catégorie 1

Le total des revenus du ménage, imposables globalement⁵ deux ans auparavant, est inférieur à :

- 15.500 EUR pour une personne isolée
- 21.200 EUR pour des cohabitants

Ces montants sont augmentés de :

- 2.900 EUR par enfant à charge
- 2.900 EUR par personne handicapée

⁵ Revenus imposables globalement

Vous trouverez le montant exact de vos revenus sur votre avertissement-extrait de rôle.



Les personnes majeures ou émancipées qui remplissent ces 5 conditions, qui sont répertoriés dans le registre informatisé sous **une même candidature unique à un logement d'utilité publique**, mais qui **vivent de manière isolée** dans des habitations privées distinctes, **ont chacune le DROIT** de bénéficier de l'AAL.

☞ C'est pourquoi, pour faire valoir ce droit,...

Nous vous invitons à transmettre un exemplaire du formulaire de demande d'AAL ci-joint à toute personne majeure ou émancipée qui est répertoriée sous le même numéro de candidature à un logement d'utilité publique, et qui remplit ces conditions mais vit de manière isolée dans une habitation privée distincte.



- L'AAL **NE** peut **PAS** être cumulée avec l'allocation de loyer (ADeL).
- Cependant, elle **PEUT** être cumulée avec l'allocation de loyer octroyée par une agence immobilière sociale (AIS) ou par une association de promotion du logement (APL).
→ Le montant ne peut toutefois pas dépasser 225 EUR par ménage.

3. L' AAL : quand et comment la demander ?

☞ Au moment du **renouvellement** de ma candidature à un logement d'utilité publique :

- Je **complète** et je **signe** le **formulaire** joint à la présente notice ;
- Je **transmets** le formulaire à ma **Société de Logement de Service public** de référence.



- Je peux DEMANDER l'AAL même si j'attends un logement d'utilité publique depuis moins de 18 mois.
- Dans ce cas, je PERCEVRAI l'AAL **à partir du moment** où ma candidature à un logement d'utilité publique aura une ancienneté d'au moins 18 mois.



Si je fais l'objet d'une **représentation** (par un administrateur de biens et/ou de la personne, par exemple), c'est au **mandataire** qui me représente qu'il revient de **compléter le formulaire**, en n'oubliant pas d'en remplir la **rubrique 4**, et de le **signer**

Une question ?

Sur l'AAL



logement.wallonie.be



1718
Appel gratuit



Infos Conseils Logement

081/33.23.10 tous les jours de la semaine
0475/50.80.00 9h→12h 14h→16h

Sur mon dossier



allocation.attente.logement@spw.wallonie.be

5. Vie privée et protection des données à caractère personnel

Pour les traitements relevant de la responsabilité du Service public de Wallonie (ci-après SPW) et ce, conformément à la réglementation en matière de protection des données¹, ainsi qu'aux dispositions décrétales et réglementaires relatives à l'allocation d'attente logement (ci-après AAL), les données à caractère personnel nécessaires seront traitées par la **Direction des Etudes et de la Qualité de l'Habitat** du SPW Territoire, Logement, Patrimoine, Energie (ci-après SPW TLPE), en vue de ;

- Prendre une décision en matière d'AAL, en ce compris son éventuel renouvellement ;
- Vérifier le respect des engagements dans le cadre de la demande d'AAL ;
- Liquidier l'AAL ;
- Initier le recouvrement d'AAL indûment perçues.

Par ailleurs, les données à caractère personnel pourront être également traitées ;

- Par votre **Société de Logement de Service public** ainsi que par la **Société wallonne du Logement** dans le cadre de la récolte des données du formulaire pour le compte du SPW TLPE ;
- Par la **Direction du Logement privé, de l'Information et du Contrôle** du SPW TLPE afin de prendre une décision en cas de recours de votre part ainsi que dans le cadre d'un contentieux judiciaire ;
- Par la **Direction du Contentieux de la Trésorerie** du SPW Finances lorsque l'AAL est versée à un tiers ;
- Par la **Direction du Financement et des Recettes** du SPW Finances afin de procéder au recouvrement d'AAL indûment perçues.

Dans le cadre des traitements susmentionnés, les données suivantes seront consultées auprès des sources authentiques en la matière ;

- Données d'identification ;
- Composition de votre ménage ;
- Revenus imposables globalement afférents à l'avant-dernière année ;
- Données relatives au patrimoine immobilier ;
- Données relatives à votre bail ;
- Données relatives à votre candidature à un logement d'utilité publique ;
- Le cas échéant : données relatives aux allocations familiales perçues, reconnaissance de handicap et statut social auprès des organismes assureurs.

Vos données ainsi que celles des membres de votre ménage seront consultées.

Ces données ne seront ni vendues ni utilisées à des fins de marketing ni communiquées à des tiers, à l'exception des personnes mentionnées ci-dessus et de notre conseil juridique en cas de procédure judiciaire. Ces données seront conservées pendant une période de 10 ans à compter de la dernière liquidation d'AAL ou 5 ans en cas de refus, sous réserve de la cessation définitive des procédures et recours administratifs et judiciaires.

Vous pouvez, dans certains cas spécifiques, rectifier, demander à faire effacer ou à faire transmettre vos données, limiter ou vous opposer au traitement en contactant le responsable du traitement :

- À l'adresse postale suivante : Rue Brigades d'Irlande 1 à 5100 Jambes, à l'attention du Service AAL ;
- Ou via courriel à l'adresse suivant : allocation.attente.logement@spw.wallonie.be

Sur demande via formulaire disponible sur l'ABC des démarches du Portail de la Wallonie (<https://www.wallonie.be/fr/demarches/exercer-ses-droits-en-matiere-de-protection-des-donnees-personnelles>), vous pouvez avoir accès à vos données ou obtenir de l'information sur un traitement qui vous concerne. Le Délégué à la Protection des Données du SPW (Place de la Wallonie, 1 à 5100 Jambes - dpo@spw.wallonie.be) en assurera le suivi.

Pour plus d'information sur la protection des données à caractère personnel et vos droits, rendez-vous sur le Portail de la Wallonie (<https://www.wallonie.be>).

Enfin, si dans le mois de votre demande, vous n'avez aucune réaction du Service public de Wallonie, vous pouvez contacter l'Autorité de protection des données pour introduire une réclamation :

- Soit par courrier : 35, rue de la Presse à 1000 Bruxelles ;
- Soit par mail : contact@apd-gba.be

6. Voies de recours

Que faire si, au terme de la procédure, vous n'êtes pas satisfait de la décision rendue ?

1. Introduire un recours interne à l'administration

Vous pouvez introduire votre recours

- Via la Plateforme
- Par mail : recours.log.dqo4@spw.wallonie.be
- Par courrier postal : Rue Brigades d'Irlande 1 à 5100 Jambes, à l'attention du Service Recours Logement

2. Adresser une réclamation auprès du Médiateur

Si au terme de vos démarches préalables au sein de l'administration vous demeurez insatisfait de la décision, il vous est possible d'adresser une réclamation auprès du Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Rue Lucien Namèche, 54 à 5000 Namur. Téléphone gratuit 0800/19.199 <https://www.le-mediateur.be>

¹ Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et abrogeant la Directive 95/46/CE Loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel



Candidature à un logement d'utilité publique

Allocation d'attente logement (AAL)

Formulaire de demande

L'AAL : C'est quoi ? Pour qui ? Quand et comment la demander ? → Voir la notice explicative ci-joint

Veillez s'il vous plaît : ● Remplir ce formulaire en lettres MAJUSCULES et le signer ;
● Transmettre le formulaire à votre Société de Logement de Service public de référence.

1. Candidature à un logement d'utilité publique (logement social)

Numéro de candidature unique

2. Informations relatives au bénéficiaire¹

(¹) Personne qui représente le ménage souhaitant bénéficier de l'AAL

Nom

Prénom

Numéro au Registre National - -

E-mail

@

Nombre d'enfant(s) en hébergement égalitaire² non domicilié(s) chez le demandeur d'AAL

(²) Sur décision judiciaire, hébergement des enfants pendant une durée égale par leurs deux parents

3. Qualité du demandeur

Je suis le bénéficiaire¹

Je suis le mandataire³ du bénéficiaire
→ Dans ce cas je complète la rubrique 4

(¹) Personne qui représente le ménage souhaitant bénéficier de l'AAL

(³) Voir ci-dessous

4. Informations relatives au mandataire⁴ du bénéficiaire – si concerné

(⁴) Le mandataire représente le bénéficiaire, par exemple dans le cas d'une **administration de biens**

E-mail

@

5. Canal de communication préféré

E-mail (message électronique)

Adresse⁵ (courrier papier)

(⁵) Si vous souhaitez être contacté(e) à une autre adresse que celle de résidence, veuillez le signaler à votre Société de Logement de Service public de référence

6. Compte bancaire sur lequel verser l'allocation

Je fais l'objet d'une médiation de dette → Dans ce cas j'indique le compte de la médiation

N° IBAN⁶

Titulaire du compte : Nom

Prénom

(6) Compte bancaire au format IBAN au sein de la zone SEPA⁷

(7) Pays de l'Union européenne et pays associés (Royaume-Uni, Norvège, Islande, Suisse, Liechtenstein, Monaco, Saint-Marin)

7. Engagement

En signant le présent formulaire...

- **Je confirme** que j'ai pris connaissance de la **notice explicative** jointe au présent formulaire, ainsi que des conditions qui y figurent ;
- **Je comprends** que je ne peux/pourrai bénéficier de l'AAL qu'à partir du moment où ma candidature à un logement d'utilité publique a/aura atteint une ancienneté d'**au moins 18 mois et au plus tôt le 1^{er} janvier 2023** ;
- **Je m'engage...**
 - ☞ À partir de ce moment ;
 - ☞ Au moment de l'introduction de ma demande d'AAL ;
 - ☞ Durant toute la période pendant laquelle je perçois l'AAL ;
 - ➡ À respecter les **conditions** décrites dans la notice explicative jointe au présent formulaire (point 2) ;
 - ➡ À NE PAS donner en **sous-location**, en tout ou en partie, le logement que je loue ;
 - ➡ À ne pas bénéficier de l'allocation de loyer (**ADeL**) ;
 - ➡ À accepter que l'Administration⁸ recherche et collecte auprès des autorités compétentes les **renseignements** relatifs à chaque membre de mon ménage, qui sont nécessaires en vue de traiter mon dossier : composition de ménage, revenus, patrimoine immobilier, allocations familiales, reconnaissance d'un handicap, candidature à un logement d'utilité publique ;
 - ➡ À avertir l'Administration⁸ de la perception d'**allocations de loyer** par une agence immobilière sociale (AIS) ou par une association de promotion du logement (APL) ;
 - ➡ À communiquer par écrit à l'Administration⁸ :
 - tout déménagement → **dans les 3 mois** de la prise en location d'un nouveau logement ;
 - toute modification de votre composition de ménage → **dans le mois** ;
 - l'arrêt du contrat de bail → **dans le mois** qui suit la fin de la prise en location.

(8) L'administration du Service public de Wallonie en charge du Logement

Signature

Une question ?

Sur l'AAL



logement.wallonie.be



1718
Appel gratuit



Infos Conseils Logement
081/33.23.10 tous les jours de la semaine
0475/50.80.00 9h→12h 14h→16h

Sur mon dossier



allocation.attente.logement@spw.wallonie.be

→ **Formulaire à remettre à votre Société de Logement de Service public de référence**

A remplir par la Société de Logement de Service public de référence

Date d'introduction de ma demande / / (jour/mois/année)